

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 107 (1981)
Heft: 25: SIA, no 6, 1981

Artikel: Quand la loi devient-elle injuste?
Autor: Weibel, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-74377>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand la loi devient-elle injuste?

par Jean-Pierre Weibel, rédacteur en chef

En octobre dernier, l'Association pour l'Appel de Genève (APAG) a présenté un ouvrage intitulé «Livre jaune sur la société du plutonium»¹, qui vise à exposer les dangers entraînés par la construction de centrales à surrégénérateurs. Le sujet traité comme la personnalité des membres fondateurs de l'APAG incitent à examiner avec intérêt cet ouvrage, qui offre matière à réflexion.

«... Si, par accident, la loi devient injuste ou qu'appliquée aveuglément, elle compromet la santé d'un peuple, c'est alors qu'il faut savoir prendre sa distance et sentir que la loi n'est qu'une forme...»
Jean-François Aubert, professeur de droit à l'Université de Neuchâtel, cité par le Livre jaune.

On n'épiloguerà pas ici sur la contribution des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki à l'image que le public se fait de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Consciente ou inconsciente, spontanée ou provoquée, la confusion entre bombe et centrale nucléaires est un fait; il est illusoire d'espérer qu'une information objective puisse la dissiper. Dans cette optique, il est évident que le Livre jaune de l'APAG contribuera dans une certaine mesure à accroître la méfiance, voire la peur, devant presque toutes les utilisations de l'énergie nucléaire, sans différenciation des degrés de risques ou de besoins. En effet, bien que les rédacteurs de cet ouvrage visent expressément les surrégénérateurs, la complexité du thème est telle que la distinction entre les différentes façons de mettre en œuvre l'énergie nucléaire n'est pas forcément claire de prime abord pour le lecteur non spécialisé. En outre, les membres du bureau de l'APAG se sont mis en évidence à de nombreuses reprises comme adversaires de toute forme d'utilisation pacifique de l'atome, de sorte que leur livre, qu'ils le veuillent ou non, constituera un apport de plus à l'opposition aux centrales nucléaires, quelles qu'elles soient.

Des autorités irresponsables?

Dans l'esprit de ses auteurs, le Livre jaune doit suppléer aux carences de l'information officielle, notamment en attirant l'attention du public sur les dangers inhérents au surrégénérateur en construction à Creys-Malville. Au-delà de cet objectif, c'est au développement de l'industrie nucléaire, voire à notre type de société axée sur la croissance économique que s'en prennent les animateurs de l'APAG, bien qu'ils s'en défendent expressément. Les conclusions

énoncées par les différents auteurs sont à cet égard parfaitement claires.

Nous avons la chance de vivre dans une société démocratique, où le débat est possible sur tous les sujets. Il est incontestable que le progrès technique et la complexité croissante des sujets proposés à la réflexion et au choix des citoyens rendent cet exercice toujours plus ardu. Le paradoxe réside dans le fait que nous devons nous prononcer sur des problèmes auxquels nous comprenons de moins en moins de choses, alors que les conséquences de nos choix sont de plus en plus importantes.

Il en découle inévitablement une responsabilité accrue de nos autorités, auxquelles il incombe de procéder ou de faire procéder par des spécialistes aux examens approfondis nécessaires à fonder les choix importants.

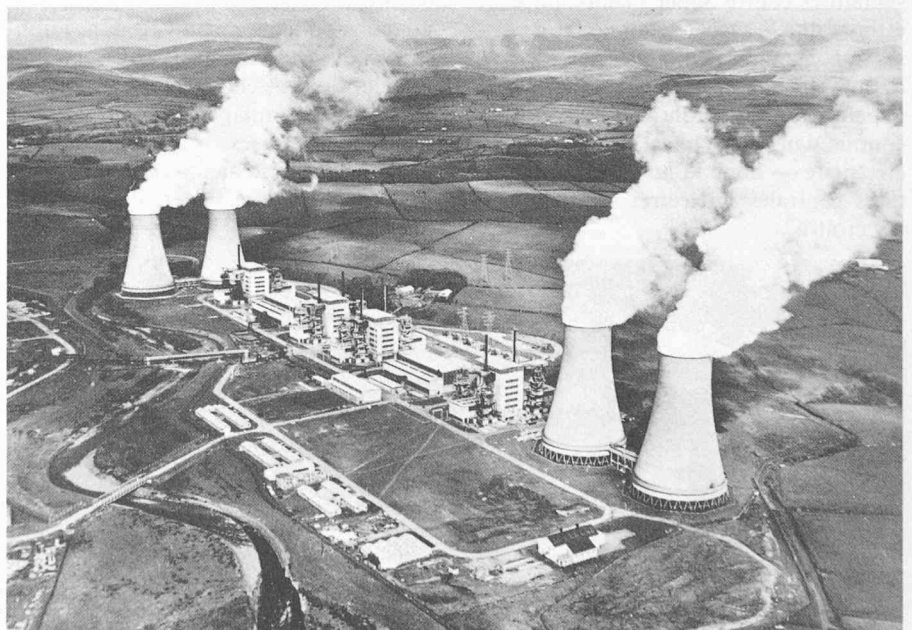
C'est là que l'APAG, dans le fond, se sépare de la procédure légalement appliquée pour la mise en œuvre de l'énergie nucléaire. Nul ne saurait contester la légalité des voies suivies par les autorités responsables, et l'APAG ne le fait pas. Dans un premier temps, elle a tenté de rendre ces autorités attentives aux risques encourus par le développement de surrégénérateurs, en adressant un avertissement aux gouvernements français, allemand, italien et suisse, demandant la suspension des travaux sur le surrégéné-

rateur Super-Phénix de Creys-Malville. Faute de réponse favorable, l'APAG s'adresse maintenant à un plus large public par ce Livre jaune.

Avant de nous pencher sur certains points de cet ouvrage, nous devons exprimer un certain malaise. En effet, en peignant les dangers à son avis intolérables de ce qu'elle appelle la société du plutonium, l'APAG implique que les autorités méconnaissent ou négligent ces dangers, donc n'assument pas les devoirs liés à leur mandat.

C'est certainement faire injure à ces autorités que de prétendre qu'elles soient livrées sans réaction possible à un lobby de l'industrie nucléaire. On ne nous fera pas croire que l'électeur n'envoie dans les parlements que des majorités de faibles de caractère ou d'entendement, à la merci de la plus faible pression. Nous persistons à penser que nos élus font preuve de conscience et d'objectivité dans les décisions liées à leur mandat. Dans l'appréciation qu'ils ont à faire des conclusions des experts dont ils s'entourent, ils n'oublient certainement pas les responsabilités qu'ils assument. Contrairement aux auteurs de l'Appel de Genève, ils n'ont pas seulement à examiner les problèmes, les avantages et les inconvénients de l'énergie nucléaire appliquée à la production d'énergie, mais encore à assumer la responsabilité d'un approvisionnement suffisant en énergie *dans le contexte actuel de notre société.*

Et c'est bien là que la responsabilité est la plus lourde à assumer, parce qu'il est inévitable de faire la distinction entre le possible et le souhaitable. Les choix actuels de la politique énergétique sont les conséquences logiques de cette démarcation. Il est hors de doute qu'il n'y a là matière ni au triomphalisme, ni au désespoir.



Un quart de siècle d'expérience confère aux constructeurs de centrales nucléaires une compétence indiscutable. La plus ancienne centrale, celle de Calder Hall, est en service depuis le 17 octobre 1956.

¹ «Livre jaune sur la société du plutonium», par l'Association pour l'Appel de Genève. Broché, 14,5 x 21 cm, 328 pages, Editions de la Baconnière, 1981, Neuchâtel.



Quelle que soit son origine, l'électricité est présente dans tous les centres névralgiques de notre société. (Photo Siemens-Albis)

Société et énergie: œuf ou poule?

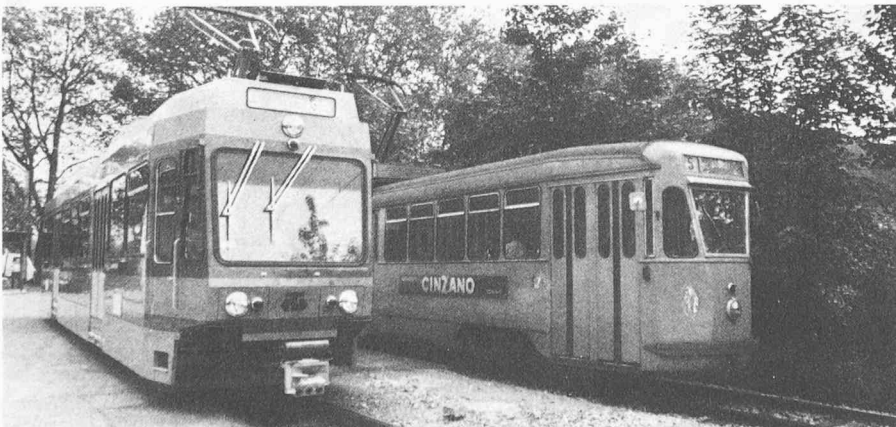
Ouvertement ou implicitement, les anti-nucléaires — et les auteurs du Livre jaune sont antinucléaires — veulent assimiler la politique énergétique à un choix de société, en mettant en cause la doctrine de la croissance économique illimitée et les dimensions inhumaines des projets techniques qu'elle engendre. Il est incontestable que cette orientation rencontre de la sympathie dans divers milieux. L'ennui, c'est la facilité remarquable avec laquelle beaucoup de gens séparent leurs principes de leur comportement. On peut parfaitement combattre en première ligne les centrales nucléaires et se chauffer à l'électricité, refusant de voir tout lien entre les deux! Il faut savoir le reconnaître: l'opinion publique est facile à mobiliser sur de grands thèmes, alors que le comportement de chacun est beaucoup plus difficile à influencer, et l'humeur peut changer rapidement sous l'effet d'éléments imprévisibles. Sans méconnaître les mérites de l'APAG, qui a rassemblé 50 000 signatures contre Super-Phénix, on peut estimer que le succès serait de faire baisser la consommation d'énergie de façon mesurable. Si la nécessité de diminuer la dépendance du pétrole a fini par être reconnue dans notre pays, la demande en électricité — donc la justification de futures centrales nucléaires — n'a cessé d'y croître.

En abordant le problème de plus haut, on constate que la demande en biens de consommation continue elle aussi d'augmenter. Notre société — c'est une constatation sans jugement de valeur — est éminemment matérialiste et son comportement entraîne aussi bien la croissance économique que la consommation accrue d'énergie. Notre mode de vie fait école, de sorte que les pays en voie de développement viennent ajouter à ces besoins, donc justifier l'essor technologique.

Toute tentative de freiner, voire d'enrayer totalement cette tendance se heurte à un obstacle majeur: le souhait généralisé d'accéder au mieux-être sous forme d'une jouissance accrue de biens de consommation. Porter un jugement sur cette aspiration dépasse évidemment le cadre d'une revue comme la nôtre.

Constatons simplement que le renversement de cette évolution ne saurait être le seul fait d'une évolution technique ou scientifique. D'autres forces doivent être mises en œuvre si l'on souhaite changer notre type de société.

Le danger que l'on peut voir dans l'utilisation des problèmes énergétiques au service d'un tel changement est qu'une adhésion de principe généralisée risque d'entraîner par ses conséquences pratiques un affrontement de plein fouet avec les aspirations matérielles mentionnées plus haut.



Pas de transports modernes sans électricité!

(Photo J.-P. Weibel)

Une loi injuste: quelle autre loi?

Par leur citation de Jean-François Aubert, les auteurs du Livre jaune implicitement à refuser les structures légales qui ont permis d'entreprendre la réalisation de Creys-Malville. Il est aujourd'hui facile d'imaginer que d'aucuns s'y réfèrent dans le cas de Kaiseraugst si la procédure conduit à une décision positive.

Outre l'injustice, la citation mentionne la santé publique. L'automobile, le tabac, l'alcool, les blue-jeans, les talons hauts, par exemple, sont préjudiciables à la santé publique de façon plus ou moins grave allant jusqu'à causer la mort. Pourtant, aucun de ces facteurs de dangers réels n'est interdit par la loi.

Ces lacunes de la législation justifient-elles une quelconque action illégale?

Une loi n'est qu'une forme, certes, mais elle résulte d'un accord, exprimé ou tacite, sur la nécessité de soumettre à certaines normes les activités humaines. Nos professions sont particulièrement sensibles à ce besoin de réglementation dans l'intérêt général. Nos normes constituent une restriction incontestable de notre liberté d'action, que nous acceptons non seulement parce qu'elles peuvent nous aider, mais parce qu'elles donnent à nos mandants une protection, la garantie d'une certaine qualité de prestations.

Les lois, avec toutes leurs imperfections et leurs injustices inévitables, sont la garantie d'une protection raisonnable de tous les intérêts des individus et des groupes qui composent notre société.

Elles fixent notamment les limites des intérêts privés face à l'intérêt public. Le cadre légal qui régit l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire fait partie de cette protection. Il n'est pas le résultat d'actions arbitraires, mais d'un processus parfaitement démocratique.

Le propre de la démocratie, c'est qu'elle nécessite le recours à la persuasion lors de la définition des règles du jeu. Elle implique ensuite le respect de ces règles lorsqu'elles ont été acceptées.

Si l'on reconnaît le mérite de l'APAG, qui recourt à la persuasion par l'information donnée par le Livre jaune, et si l'on accepte que certaines positions extrêmes soient exprimées dans l'élan d'une démarche parfois passionnée, on regrettera que ses animateurs adhèrent au principe d'une légitimité extralégale; cette démarche ouvre la porte au terrorisme d'une majorité par une minorité et à la dissolution de toute structure sociale. Aucun enjeu, même la société du plutonium décrite dans le Livre jaune, ne justifie l'abandon de notre tradition démocratique.

Jean-Pierre Weibel